



SBK

ASI

Sektion Bern, Monbijoustrasse 30, 3011 Bern, Tel. 031 380 54 64, FAX 031 380 54 74
verband@sbk-be.ch

Procès-verbal

De l'Assemblée générale ordinaire de la section de Berne de l'ASI
le 19 mars 2014

au Tagungszentrum Diaconis, Berne

Durée: 17:00 à 19:30 heures

Présidence: Helena Zaugg, Présidente de la section de Berne de l'ASI

Présents: 41 membres avec droit de vote

Points à l'ordre du jour

Bienvenue

Constatation du pouvoir de décision

Affaires statutaires

1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 mars 2013**
Le Comité recommande l'approbation du procès-verbal.
2. **Approbation du rapport annuel 2013**
Le Comité recommande l'approbation du rapport annuel.
3. **Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes annuels 2013**
4. **Approbation des comptes annuels 2013**
L'organe de contrôle recommande l'approbation des comptes.
5. **Décharge au Comité et aux collaboratrices responsables au secrétariat**
6. **Approbation du budget 2014 et du plan financier 2015**
Le Comité recommande l'approbation du budget et du plan financier.
7. **Elections**
 - 7.1. Election de nouveaux membres au Comité
 - 7.2. Elections pour le renouvellement du Comité
 - 7.3. Election de nouveaux délégués
 - 7.4. Election des délégués
 - 7.5. Election de l'organe de contrôle
8. **Motions à l'Assemblée des délégués de l'ASI**

Informations

9. **Membres associés**
10. **Etude sur les salaires**
11. **Divers**

Exposé „sécurité des patients en Suisse: aujourd'hui – hier – demain“

Kathrin Hirter

collaboratrice scientifique dans le domaine recherche et développement à l'Hôpital de l'île, Berne

Marianne Gandon

Anciennement infirmière-chef dans le service de cardiologie/angiologie à l'Hôpital de l'île, Berne

Bienvenue

La Présidente souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à l'Assemblée générale 2014.

Pour débiter l'Assemblée générale, Helena Zaugg présente un bref rapport sur ses expériences en tant que présidente/directrice durant sa première année de mandat. La combinaison des mandats de présidente et de directrice comporte différents avantages: moins de longues discussions, meilleur flux des informations pour la direction, réaction rapide et efficace face aux faits nouveaux – tant au niveau interne qu'au niveau de la politique professionnelle. Le Comité et les collaborateurs/ collaboratrices du secrétariat, en tant qu'interlocuteurs/interlocutrices complètent de manière idéale le travail de la présidente/directrice. Helena Zaugg estime que son travail est très varié et passionnant et se réjouit de ce qui l'attend pour sa prochaine année de mandat.

La Présidente confirme le pouvoir de décision de l'Assemblée générale et en explique le déroulement.

Le scrutateur/ les scrutatrices sont:

Anna-Maria Hänni
Erika Krucker
Gabriela Pieren (cheffe-scrutatrice)
Patrick Villos

Le nombre de membres avec droit de vote a été calculé lors de l'accueil des participants. 41 membres avec droit de vote sont présents.

Selon les statuts, la présidente, la vice-présidente et les membres du Comité de la section ainsi que les membres actifs employés dans la section, n'ont pas le droit de voter à l'Assemblée générale.

Les votations sur les affaires statutaires ainsi que les élections s'effectueront à main levée, sauf si 10 membres demandent le scrutin secret.

Les participants à l'assemblée de ce jour sont d'accord de procéder au vote à main levée. Les voix ne seront comptées que s'il est évident que la majorité n'est pas obtenue. Seule exception: l'élection des membres du Comité pour laquelle les voix seront toujours comptées.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 mars 2013

Le groupe de membres qui, lors de l'Assemblée générale 2013, avait déposé une motion demandant la séparation des fonctions de présidente et de directrice, revient sur ce point.

La participante qui prend la parole souligne, qu'à aucun moment, la personne même de la présidente/directrice n'a été remise en question. Le groupe est satisfait de l'évolution des choses au cours de la dernière année. Ses membres sont néanmoins

toujours de l'avis que l'organisation structurelle actuelle est dépassée et n'excluent pas de reprendre leur motion un jour ou l'autre.

Quelqu'un signale que les voix comptées à l'époque (oui, non et abstentions) ne totalisaient pas les 75 voix possibles.

Les raisons en sont:

- la dernière Assemblée générale a duré plus longtemps que prévu; nombreux sont les membres qui ont dû quitter la salle avant la fin de l'assemblée.
- il est tout à fait possible de décider de ne pas donner de réponse du tout (oui-non-abstention).

A l'avenir, les membres avec droit de vote sont priés de s'annoncer sortants s'ils ne sont pas en mesure de rester jusqu'à la fin de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2013 est approuvé à une nette majorité. La Présidente remercie Karin Petersen, rédactrice du procès-verbal.

2. Approbation du rapport annuel 2013

Le rapport annuel 2013 a été publié dans l'édition de janvier 2014 du journal „Schrittmacherin“ (en allemand seulement). Il est approuvé par une nette majorité des votants.

3. Approbation du rapport des vérificateurs 2013

Karl Würmli, GSW Treuhand, Soleure, commente brièvement la clôture de l'exercice. La situation financière de la section de Berne de l'ASI est réjouissante, les profits sont stables par rapport à l'exercice précédent, si bien que de nouvelles réserves ont pu être constituées.

Karl Würmli remercie la comptable Gabriela Pieren pour son excellent travail. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels.

Le rapport des vérificateurs 2013 est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation des comptes annuels 2013

Lucia Schenk, vice-présidente, commente les comptes annuels 2013.

Bilan au 31.12.2013:

- Le niveau élevé des liquidités, en augmentation par rapport à l'année dernière, s'explique par le remboursement d'une cédule hypothécaire au cours de l'année. Les possibilités de placement ne sont toujours pas plus intéressantes qu'un compte d'épargne.
- Le poste Débiteurs (CHF 334'949.-) est constitué essentiellement par des paiements qui n'ont pas encore été effectués par le canton. Les comptes actifs de régularisation ainsi que les autres créances reflètent en grande partie des produits impayés.
- Capital investi: la position Titres (534'737) reflète également le remboursement de la cédule hypothécaire mentionné plus haut.

- Au niveau des immobilisations corporelles (CHF 5'100.-), il n'y a pas eu de changement à côté des amortissements habituels; il n'y a pas eu de nouvelle acquisition.
- Le poste Crédoiteurs ainsi que celui des autres obligations à court terme indique les engagements financiers à court terme de l'ASI au 31.12.2013.
- Les comptes passifs de régularisation constituent d'une part une obligation de fournir des prestations de la part de l'ASI pour des recettes déjà comptabilisées; d'autre part, c'est sous ce poste qu'ont été comptabilisées des dépenses pour lesquelles on n'a pas encore reçu de facture et donc pas payées.
- Grâce au bon résultat, les provisions pour les fluctuations ont pu être augmentées de CHF 100'000.-.
- Le produit de l'année s'élève à CHF 10'854.- ; le capital propre est de CHF 916'225.-

Compte des résultats au 31.12.2013:

- Le montant encaissé pour les cotisations des membres est en baisse (environ CHF 16'000).
- Les recettes provenant du pool d'infirmières et infirmiers engagés pour des emplois temporaires (Pflegegelder) ainsi que les taxes perçues pour le placement du personnel fixe présentent de nouveau un résultat positif (env. CHF 1,1 Mio.). Ces produits sont certes inférieurs à ceux des années précédentes mais restent nettement supérieurs aux produits budgétés.
- Les recettes en provenance des cours et séminaires (CHF 691'076.-) ont également baissé par rapport à l'exercice précédent mais correspondent assez exactement à l'objectif du budget. Nous avons en outre pu trouver des sponsors pour un séminaire important ce qui a permis un produit non budgété d'environ CHF 12'000.-.
- Sous Autres produits d'exploitation figurent avant tout les recettes en provenance du fonds de solidarité.
- Produit total: CHF 2,48 Mio.
- Les dépenses pour des prestations fournies à des tiers comportent les frais de personnel, c'est à dire les dédommagements versés aux animatrices des cours et les salaires des collaboratrices du pool (CHF 842'313.-) ainsi que les frais d'infrastructure pour les cours (CHF 78'966.-). Les dépenses pour ces prestations sont un peu plus faibles que l'année dernière.
- Les frais de personnel pour le secrétariat comportent les salaires, les cotisations sociales et les autres dépenses de personnel. Par rapport à l'année précédente, la somme des salaires a augmenté de CHF 10'000.-. Cette augmentation est due d'une part aux changements survenus au niveau du personnel et donc aux frais supplémentaires qu'ils ont entraîné – entre autres également la double occupation du poste de présidente durant quelques mois.
- Les amortissements pour un montant de CHF 5'100.- résultent des immobilisations corporelles existantes.

- Le poste Autres frais d'exploitation comporte la location des bureaux, les frais généraux de gestion, les dépenses pour la publicité, les cotisations d'association ainsi que les impôts. Ces frais, plus élevés qu'en 2012 (en partie aussi à cause de l'organisation du séminaire „Professionalisierung der Pflege in Theorie und Praxis" (professionnalisation des soins en théorie et dans la pratique) du 26.11.2013 ainsi qu'en raison de l'augmentation des frais de port et d'informatique) restent dans le cadre des coûts prévus au budget.
- Sous Résultat extraordinaire figure l'augmentation des réserves que nous avons déjà commentée dans les chiffres du bilan.
- En tenant compte de toutes les recettes et dépenses, il reste pour l'année 2013 un profit de CHF 10'854.-.

Résumé:

Dans l'ensemble, la situation financière de la section de Berne de l'ASI est solide. Le bénéfice obtenu et la possibilité de constituer des réserves sont dus avant tout au bon chiffre d'affaire du bureau de placement.

La Présidente remercie Lucia Schenk de ses explications.

Question: pourquoi les dépenses pour les impôts sont-elles tellement plus basses?
Karl Würmli: le calcul des impôts dépend du résultat.

Question: qu'en est-il des réserves et qui décide de les liquider?

Karl Würmli: on procède souvent à des mises en réserve pour présenter le résultat de manière plus neutre. C'est l'Assemblée générale qui décide de la liquidation des réserves.

Question: il serait bon d'introduire une colonne supplémentaire avec le budget 2013 pour permettre une comparaison sur plusieurs années.

Helena Zaugg: on tiendra volontiers compte de ce souhait.

C'est à une nette majorité que l'Assemblée générale approuve les comptes 2013.

5. Décharge au Comité et aux collaboratrices responsables du secrétariat

C'est à une large majorité que les membres présents donnent décharge au Comité et aux collaboratrices responsables du secrétariat.

6. Approbation du budget 2014 et du plan financier 2015

La vice-présidente commente le budget.

Le budget repose sur les chiffres des années précédentes ainsi que sur des valeurs empiriques générales et sur une appréciation réaliste de l'évolution anticipée. Pour évaluer les positions des dépenses, on est parti des recettes escomptées.

Budget 2014:

- Compte tenu de la légère diminution des effectifs de membres, le montant pour les cotisations de membres a été ajusté à la baisse dans le budget. Nous continuons à estimer que le recrutement de nouveaux membres joue un rôle important dans nos activités.
- Nos évaluations des recettes pour les domaines Formation et Bureau de placement ont également été prudentes. La concurrence dans le domaine de la formation est rude et les mesures d'économie ne sont pas sans avoir des effets sur le marché du travail.
- L'augmentation de personnel (20%) dans le domaine Politique de partenariat social est comprise dans les dépenses de personnel pour le secrétariat. Le nouveau collaborateur/la nouvelle collaboratrice s'occupera avant tout dans le domaine Politique de partenariat social de la nouvelle CCT Solifonds longue durée.
- Dans les Autres frais d'exploitation, il a fallu tenir compte de l'augmentation des frais d'exploitation en plus de la nouvelle installation téléphonique. Les dépenses pour la publicité vont probablement diminuer.
- Pour l'année 2014 nous comptons sur un résultat positif de CHF 2500.-.

Plan financier 2015:

- Les chiffres du plan financier 2015 se concrétiseront au cours de l'exercice; ils seront présentés en tant que budget à la prochaine Assemblée générale. Pour l'année 2015 également, nous partons du principe que le résultat d'exploitation sera positif.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le budget 2014 et le plan financier 2015.

7. Elections

Les personnes suivantes remettent leur mandat:

Kerstin Ahke, membre du Comité

Dimitrina Dimova, membre du Comité

Susanne Sharp, déléguée

Eveline Witschi, déléguée

Sont élus au Comité:

Petra Metzenthin

Andreas Minder

Ursina Weber

et en tant que délégués/es:

Yves O. Aeschbacher
Madeleine Blatter
Manuela Marx-Michel
Elena Mencheva
Caroline Schumacher
Susan Strübin
Barbara Weiss

Sont réélues au Comité:

Ursula Lädach

et en tant que déléguées:

Veronika Ferreira
Eva Spinnler

Le Comité et les délégués sont élus pour un mandat de quatre ans. Comme chaque année, l'Organe de contrôle doit également être réélu.

7.1. Election de nouveaux membres au Comité

Les trois candidats se présentent rapidement.

Petra Metzenthin est élue avec 39 voix et 2 abstentions, Andreas Minder est élu avec 37 voix, 2 abstentions et pas de voix contre et Ursina Weber est élue avec 38 voix, 2 abstentions et pas de voix contre.

7.2. Elections pour le renouvellement du Comité

Sur la recommandation du Comité, l'Assemblée générale élit Ursula Lädach avec 31 voix, 9 abstentions et sans voix contre.

7.3. Election de nouveaux délégués

C'est à une grande majorité que l'Assemblée générale élit les candidats recommandés par le Comité pour le poste de délégués.

7.4. Election des délégués

Question: pourquoi des mandats doubles Comité/délégué?

Eva Spinnler: un mandat double a pour avantage que le titulaire peut agir au niveau de la section comme au niveau national. De même, des idées précieuses peuvent ainsi passer directement du groupe de délégués vers le Comité.

A l'unanimité, l'Assemblée générale réélit les candidats proposés par le Comité pour un nouveau mandat.

7.5. Election de l'organe de contrôle

Le Comité recommande de réélire GSW Treuhand AG, Soleure, en tant qu'organe de contrôle. C'est à l'unanimité que l'Assemblée générale élit GSW Treuhand AG, Soleure en tant qu'organe de contrôle.

8. Motions à l'Assemblée des délégués

Il n'y a pas de motion.

9. Membres associés

Lors d'une enquête consultative en 2009, 85,2% des membres de la section de Berne de l'ASI se sont prononcés pour une ouverture de l'association. Depuis la modification des statuts de l'ASI Suisse en 2011, le personnel soignant non diplômé mais titulaire d'un certificat de capacité peut être admis en tant que membre associé. L'Assemblée générale 2013 est tombée pendant une période très agitée au niveau politique; la discussion d'autres thèmes sur des affaires internes était également prioritaire. C'est la raison pour laquelle le vote annoncé l'année précédente sur l'admission des membres associés dans la section de Berne de l'ASI n'a pas pu avoir lieu.

pflegebern, l'association professionnelle spécialisée pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs non diplômés en soins est une association partenaire pour la section de Berne. *pflegebern* s'engage avec la section de Berne de l'ASI pour une bonne qualité dans les soins, des conditions de travail équitables et une bonne prise en charge. Un accord sur les prestations lie *pflegebern* et l'ASI Suisse; cet accord établit quelles prestations l'ASI doit fournir à tous les membres de *pflegebern* et comment elles sont compensées. L'ASI fournit notamment la protection juridique à tous les membres de *pflegebern*, dans les mêmes circonstances, aux mêmes conditions et dans les mêmes proportions qu'à ses membres ordinaires. L'accord sur les prestations a été conclu pour une durée non déterminée. Tous les collaborateurs non diplômés du domaine des soins peuvent ainsi adhérer à l'association professionnelle qui défend les intérêts de la branche.

Actuellement, deux options sont possibles:

- les membres de *pflegebern* titulaires d'un certificat de capacité sont admis en tant que membres associés,
- la section de Berne de l'ASI accepte des membres associés indépendamment de *pflegebern*.

Ce thème sera traité durant le prochain exercice et soumis au vote lors de l'Assemblée générale 2015.

10. Etude sur les salaires

La révision des classifications des salaires conformément aux résultats de l'étude sur les salaires reste, malgré les mesures d'économie, un objectif à moyen ou long terme. La Présidente explique les avantages et les inconvénients de sa mise en application et présente rapidement les étapes de travail prévues pour cette année.

Nous tiendrons nos membres au courant de l'évolution des choses au moyen du journal „Schrittmacherin“ et de la newsletter de la section de Berne.

Question: le salaire est important mais l'Initiative parlementaire pour davantage de responsabilité dans les soins est tout aussi importante.

Yvonne Ribbi, secrétaire générale de l'ASI Suisse répond que l'Initiative parlementaire est un thème prioritaire pour l'association faîtière. Pour bien faire comprendre sa nécessité, les membres du Conseil national auront la possibilité, durant la session, de suivre dans leur travail des infirmières ou infirmiers durant toute une journée.

L'année dernière, des politiciennes et politiciens membres de la commission de santé publique ont déjà pu profiter de cette occasion. Dans le canton de Berne, c'est Monsieur Joder qui, en compagnie de Helena Zaugg avait pu visiter la Haus der Pflege et qui a jugé cette expérience très positive.

Cependant, en plus des compétences élargies, une rémunération appropriée joue un rôle tout aussi important. Et c'est aussi ce pour quoi l'ASI Suisse s'engage.

Daniel Koertjé, membre du Comité de la section de Berne de l'ASI: le salaire est un point essentiel, tout particulièrement pour trouver la relève dans les rangs des assistant(e)s en soins et santé communautaire. Il est financièrement peu intéressant et souvent guère possible de vivre durant trois années, après la formation en tant que ASSC, avec le salaire d'un apprentie/d'une apprentie. Il est urgent d'agir au niveau des deux facteurs: compétences et salaire.

11. Divers

Salutations de l'ASI Suisse

Yvonne Ribbi transmet les salutations cordiales du Président et du secrétariat de l'ASI Suisse.

Elle attire l'attention de l'assemblée sur la procédure de consultation relative à la Loi sur les professions de la santé et sur l'obtention a posteriori du titre. Le montant élevé des coûts pour les demandes de protection juridiques causées par des conditions de travail insuffisantes parle très clairement pour un engagement accru de la part de l'association.

La secrétaire générale remercie la section de Berne de l'ASI pour la très bonne collaboration et lui souhaite beaucoup de succès pour l'exercice à venir.

Remerciements

La Présidente prend congé des membres du Comité et des délégués sortants et les remercie de leur implication.

Les changements au niveau du personnel du secrétariat de la section de Berne ont été communiqués dans le journal „Schrittmacherin“. La présidente présente la nouvelle équipe.

Au nom du Comité, la Présidente remercie les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat pour leur travail et exprime sa reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette assemblée générale.

C'est là-dessus qu'est déclarée close l'Assemblée générale 2014 de la section de Berne de l'ASI.

A l'issue de la partie officielle de l'assemblée générale, Kathrin Hirter, collaboratrice scientifique dans le domaine recherche et développement à l'Hôpital de l'île, Berne, et Marianne Gandon, ancienne infirmière-cheffe dans le service de cardiologie/angiologie à l'Hôpital de l'île, Berne, présentent un exposé intitulé „sécurité des patients en Suisse: aujourd'hui – hier – demain“.

La Présidente



Helena Zaugg

La rédactrice du procès-verbal



Karin Petersen